Texte FSE

L’IRFA Bourgogne Franche-Comté conduit une action financée par le Fonds Social Européen dans le cadre de la réponse de l’Union à la pandémie de COVID -19 via le Conseil Départemental de Côte d’or et la participation technique de CREATIV/PLIE de Dijon Métropole.

* **ACTION DE PORTAGE DE REFERENTS DE PARCOURS PLIE**: l’IRFA met à disposition du PLIE 3 référents de parcours. Chaque référent de parcours PLIE est chargé d’accompagner vers l’emploi 70 participants (file active) dont 56 nouveaux entrants, réaliser au moins 50% de sorties positives (soit 28 sorties positives) et rencontrer 10 entreprises par an.

Pour cela, il est personne ressource du participant, il aide la construction et l’ajustement du parcours, il individualise l’accompagnement en fonction de chaque participant et il mobilise toutes actions du droit commun ou celles initiées par Créativ/PLIE. Il assure la relation en binôme avec les entreprises pour favoriser les sorties positives.

* Il **évalue** les étapes du parcours avec les personnes. Il participe aux bilans collectifs des actions (GTS clauses, etc.), à des rencontres avec les opérateurs si besoin (entretien tripartite avec le participant).
* Il **qualifie** son portefeuille en rencontrant chaque trimestre la chargée de projet pour identifier et analyser les participants en difficulté, ceux sans étapes depuis 4 mois et faire les bilans de parcours à 6, 12, 18, 24 et 30 mois
* Il **participe** à des actions collectives initiées par CREATIV’ et ses partenaires, manifestations du territoire. Il envoie des participants sur ces manifestations (jobdating, semaine de l'industrie, forum métiers, ateliers, etc.).
* Il **contribue** à l’organisation, à l’animation et à la réflexion de ces évènements
* Il **rencontre** des entreprises afin de constituer un réseau pérenne avec à minima 10 par an. Pourront ainsi se mettre en place des visites d’entreprises à destinations des participants, des PMSMP et le recueil des besoins, prérequis demandés sur les postes, les offres d’emploi éventuelles.
* Il **s’inscrit** dans le partenariat à l’échelle de sa commune ou de son quartier d’intervention en réalisant des permanences dans des lieux partenaires, en rencontrant les partenaires potentiels, en travaillant en étroite relation avec les travailleurs sociaux, les prescripteurs concernés par le suivi de la personne.
* Il **participe** à la vie du dispositif PLIE. Il assiste activement à toutes les réunions, les actions de développement des compétences organisées par la SA. Il répond aux propositions et sollicitations des différents services de CREATIV.

**Le financement du projet par le FSE** induit des obligations que le référent doit intégrer et appliquer :

* Se conformer aux procédures mises en place pour le suivi spécifique des parcours d’insertion dans le cadre du PLIE et des clauses
* Publicité auprès des participants et des partenaires
* Faire signer le contrat d’engagement du participant
* Remplir l'agenda chaque semaine en suivant les règles définies par la SA du PLIE et renseigner le temps passé dans le logiciel de suivi pour chaque tâche concernant le participant en conformité avec la charte de saisie.
* Compléter intégralement le dossier après chaque relation avec le participant dans un délai d'une semaine maximum,
* Faire émarger le participant à chaque entretien physique soit en face à face, soit lors de bilan d'action.
* Maintenir à jour les données relatives aux participants et à leur parcours à chaque fois que nécessaire.